

Bélaye *en* Bref



Vallée du Lot et du Vignoble

mairie.belaye@orange.fr

Numéro 141

Juillet 2021 (n° 3 pour 2021)

SOMMAIRE

p. 1 – 5 : Compte-rendu du conseil municipal du 18 mai 2021.

p. 5 – 6 : Autres informations municipales, informations communautaires,

p. 7 : Vie associative

p. 8 : Informations diverses

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2021

Le 18 mai 2021, le conseil municipal de Bélaye, convoqué par courriel du 10 mai, s'est réuni sous la présidence de Jacques Baijot, maire.

Étaient présents : Corinne Deshayes, Dany Lespinasse, Christelle Lézouret, Julie Loygues, Isabelle Montétagaud, Jacques Baijot, François Klère.

Étaient absents excusés : Denis Jaeck, procuration à Julie Loygues, Emmanuelle Leroyer, procuration à Christelle Lézouret, Roland Pidoux.

Était absente : Juliette Laevens

Étaient invités : Antoine Trani, Gilles Rapaud, Jean Baptiste Mouly, membres de la commission urbanisme.

Corinne Deshayes est désignée secrétaire de séance. La séance débute à 20h10.

Le compte rendu du conseil municipal du 2 avril est approuvé à l'unanimité

Ordre du jour :

Compte rendu des travaux de la commission urbanisme

La commission s'est réunie depuis un mois tous les mardis. Elle comprend 7 membres : François Klère, Christelle Lézouret, Julie Loygues, Jacques Baijot, élu, Jean Baptiste Mouly, Gilles Rapaud, Antoine Trani.

Jacques Baijot remercie chaleureusement les membres de la commission et souligne la qualité du travail réalisé, sérieux, approfondi et documenté.

Les propositions retenues seront soumises au vote du conseil et transmises à la CCVLV qui les validera ou non.

François Klère prend la parole pour rappeler l'historique de la démarche, le fonctionnement de la commission et les conclusions retenues.

Depuis juillet dernier, sur proposition de Jacques faite aux conseillers municipaux, je préside la commission d'urbanisme. Jacques m'a rejoint et jusqu'en février 2021 nous avons échangé sans réunions ni comptes rendus formels.

Le comité de pilotage du PLUi a organisé plusieurs réunions pour communiquer avec tous les maires ou leurs représentants sur l'avancement du PLUi : le 20 octobre, réunion en présentiel à Puy l'Évêque, le 1er décembre par zoom, le 12 janvier à la mairie de Bélave avec Jacques seul alors que tous les conseillers municipaux étaient invités.

Les informations communiquées à ces réunions se retrouvent sur les documents à la disposition de tous sur le site de la CCVLV, et en particulier sur Bélave dans le compte rendu de Jacques à notre disposition sur CR du 26 janvier.

Dans ce compte rendu on retient que

- les terrains potentiellement constructibles ont été considérablement réduits par rapport au PLU de Bélave, leur nombre ayant été calculé par rapport à l'évolution de la population, au petit nombre de permis demandés et à la quantité de terrains attribuée par le SCOT de Cahors à la communauté de communes ; sur les chiffres et les méthodes de calcul des interrogations demeurent et demeureront.*
- une zone importante est passée de zone agricole A en zone naturelle N, j'y reviendrai.*
- la mairie doit répertorier les déclarations de changement de destination de bâtiments*
- le caractère d'habitat dispersé de la commune de Bélave n'est pas suffisamment respecté, on parle de dents creuses, les zones hors du bourg et des hameaux sont qualifiées du terme péjoratif de mitages*
- des demandes d'installation sur la commune sont difficiles à satisfaire fautes de terrains à bâtir*

Quelques temps après cet exposé Christelle, Julie, Antoine, Gilles et Jean-Baptiste ont rejoint la commission d'urbanisme, je les en remercie ainsi que pour leur engagement.

Les premières réunions nous ont permis de faire les constats suivants :

- notre avis et celui du conseil municipal ne sont que consultatifs*
- il ressort de l'examen des propositions de la communauté de communes sur le PLUi une incompréhension des décisions prises.*
- par exemple la CCVLV nous demande de nous prononcer sur leur proposition de réduction des zones U et AU de 85% sans nous donner de moyens ni les critères clairs d'évaluation, des règles conduisant à ces résultats et donc à la carte de pré zonage.*
- les définitions des différentes zones U, A et N, ne sont pas communiquées.*

Nous avons décidé :

- de demander des précisions à la CCVLV*
- d'étudier la carte de pré zonage du PLUi, afin de faire des propositions pour qualifier les zones constructibles, en cohérence avec notre vision de l'identité de la commune et de commenter le zonage A et N.*
- dans le but d'informer les habitants de Bélave, et pour enrichir nos débats la commission décide de lancer un questionnaire interrogeant les propriétaires sur leurs intentions, leurs désirs en précisant bien que la commission urbanisme soumettra le questionnaire à la CCVLV qui prendra les décisions.*
- le conseil communautaire de CCVLV étant le seul légitime pour organiser une concertation de la population sur ce sujet nous avons adapté un questionnaire en le limitant aux questions que nous pose la CCVLV elle-même (CD zonage A, N) et en restant vague par ailleurs.*

Au cours des réunions suivantes l'étude des réponses du questionnaire sera reportée sur la carte de pré zonage et permettra le constat et les propositions suivants :

- *Le bourg, dense et limité physiquement par les terrains en pente, ne permet pas de développement significatif*
- *L'idée de proposer des constructions en dehors des hameaux n'est pas retenue. Toutefois l'étude de cas particuliers montrerait que les critères retenus pour les hameaux, pourraient aussi être retenus dans les zones d'habitats isolés, à savoir : le respect des zones A et ou N, les problèmes de covisibilité, de réseaux, la limitation de la taille des parcelles constructibles, la densification, entre autres.*
- *Nous retenons la densification des hameaux en redessinant leurs périmètres, incluant des parcelles non bâties et des bâtiments existants susceptibles de modification, dans une démarche respectueuse de l'environnement actuel.*
- *Nous redessignons les zones des hameaux du PLU actuel, sans nous préoccuper de la qualité des propriétaires des parcelles concernées, donnant la priorité à leur densification minimisant ainsi une artificialisation nouvelle des sols de la commune. Ces réflexions sont enregistrées graphiquement sur la carte de pré zonage.*

Au cours de la réunion du 6 mai avec Nathalie Laporte, directrice de l'aménagement et de l'urbanisme à la CCVLV :

- *elle valide en partie les propositions graphiques de notre commission.*
- *elle nous rappelle que les règles et orientations en vigueur nous obligent à limiter les zones constructibles pour éviter le mitage et à optimiser leur utilisation en prenant comme référence le ratio de 3 à 4 habitations par hectare (10.000m²).*
- *à notre question : pourquoi des zones sont classées en zone N alors que, soit elles sont exploitées, soit elles présentent un intérêt agricole, Nathalie Laporte nous signale qu'une mission a été confiée à l'ADASEA (qui a confirmé) Une enquête aurait été réalisée fin 2019 auprès des exploitants agricoles, y compris à Belaye, afin de rendre compte des zones A ou N. Les règlements précisant les zonages n'étant pas encore arrêtés nous ne pouvons pas mesurer les éventuelles conséquences d'une mauvaise affectation.*
- *Concernant l'inventaire des bâtiments pouvant changer de destination*
 - *toutes les demandes sont enregistrées par la CCVLV via la mairie, cet enregistrement est indispensable pour qu'un avis favorable soit donné éventuellement en cas de réalisation.*
 - *toutes les demandes ne seront pas satisfaites, un quota sera établi (pas encore connu) et seuls les premiers demandeurs seront servis.*

En conclusion

Avec du recul, notre impression générale est que le travail demandé à la mairie et donc à notre commission par l'autorité compétente peut apparaître inachevé et incomplet, voire inutile car il nous a été demandé de travailler sur un pré zonage sans en connaître le règlement.

Toutefois après avoir constaté que nos propositions, issues d'une concertation et d'un travail de terrain, ne correspondaient pas toujours à ce qu'en attendaient les autorités, nous décidons cependant et unanimement de maintenir notre proposition de zones constructibles où notre analyse privilégie notre connaissance de notre territoire et l'histoire locale de notre habitat.

Nous défendons ainsi un urbanisme adapté à nos besoins et à notre réalité, et puisque le PLUi est un acte politique, nous défendons notre liberté de choisir les couleurs de notre environnement.

Nous remettons à la mairie l'ensemble des réponses au questionnaire dans une présentation conforme à la demande de la CCVLV.

Nous soumettons donc au conseil municipal l'adoption de la carte de pré zonage modifiée à transmettre à la CCVLV.

A nouveau je remercie tous les membres de notre commission, et Gilles et Antoine pour la rédaction des CR de nos réunions, CR dont je me suis largement inspiré pour cette présentation.

Un échange commence entre les membres de la commission et les autres conseillers.

Les premiers soulignent les incohérences du pré zonage établi selon des règles d'urbanisme nationales liées au schéma : centre-bourg, périphérie, espaces naturels et agricoles. Ces « normes » ne sont absolument pas adaptées ni adaptables à notre commune.

L'absence de règlement précis et prédéfini est également pointée : comment élaborer un projet quand on ne connaît pas les « règles du jeu ». C'est le cas en particulier pour la différence entre zones agricole et naturelle. Qu'en est-il des zones naturelles à potentiel agricole ?

Si la commission est en accord avec la CCVLV sur les préconisations du SCoT, elle se pose des questions sur les quotas : sont-ils communs aux constructions neuves et au bâti ancien ?

Si un bâti ancien n'est pas recensé ni photographié maintenant, n'a-t-il plus aucune chance d'être l'objet d'un changement de destination plus tard ?

La commission refuse la règle « 1 hectare = 4 maisons », dont la configuration peut convenir à une périphérie de bourg mais pas à une commune dont l'habitat est historiquement dispersé.

Elle souligne que son travail a été bien guidé par les réponses au questionnaire envoyé aux habitants sur leurs projets de constructions ou de cessions (70 réponses)

En l'absence de règlement précis donné par la CCVLV, la commission a établi ses propres règles.

La commission souhaite être associée à l'élaboration des règlements par la CCVLV.

Il faut garder une possibilité d'évolution après l'adoption du PLUI, or madame Nathalie Laporte a précisé qu'il n'y aurait pas de modifications possibles durant les 5 premières années et n'a laissé que peu d'espoir pour la suite. Cela semble beaucoup trop rigide.

La prochaine étape du projet sera le vote au conseil communautaire, le seul recours étant une contestation auprès du préfet.

La commission demande que :

- Ses propositions soient étudiées,
- Que les réponses soient détaillées et argumentées,
- Que tout élément soit justifié légalement.

La commission demande à afficher les cartes « avant » et « après » son travail. Le maire valide cette proposition en précisant qu'il faudra être très explicite auprès des habitants car il ne s'agit que de propositions.

Possibilité d'information de la population sous forme de permanences de membres de la commission ou de mini réunions, sachant que les contraintes sanitaires empêchent les grands rassemblements.

Le maire assure qu'il défendra ardemment ce projet auprès de la CCVLV.

Délibération pour l'installation d'une borne Wifi devant la mairie

Lot Numérique prend en charge l'achat et l'installation d'une borne Wifi par commune. Il reste à notre charge l'entretien, 263€HT par an.

F. Klère s'inquiète de la capacité de débit, ce à quoi C. Deshayes répond qu'elle téléphonera demain.

Délibération adoptée à l'unanimité

Pour information : M. Lagache de Lot Numérique a vérifié ce matin : la box de la mairie dispose d'un haut débit de 91 vdsl. Lors du raccordement de la fibre il suffira de brancher la borne à la nouvelle box.

Déploiement de la fibre

J. Baijot explique que la majorité du déploiement se fera en aérien, en longeant routes et chemins. Peu de sections enterrées. Il faut rester vigilant car les techniciens sur le terrain ne sont pas toujours informés des contraintes : accès, cales, etc...

Le maire a demandé que soient posés des poteaux en fibre, imitation bois, qui se fondent mieux dans l'environnement. J. Loygues craint qu'ils ne soient pas très solides.

Élections

J. Baijot rencontre de grosses difficultés à élaborer le planning car 3 conseillers seront complètement indisponibles, d'autres le seront partiellement. Malgré le renfort de quelques citoyens volontaires, les créneaux vont être trop longs. G. Rapaud se propose pour le 27 matin. Le maire lance un appel pressant aux volontaires.

Information sur les travaux en cours :

Buvette : électricité et plomberie bientôt terminés (4000€), métallerie (1200) bâche (1000) prévus fin juin

Salle des fêtes : moins value sur les travaux de l'ossature bois mais plus value de l'architecte.

Terrain Coutrix : devis 780 €, travaux à réaliser cet automne.

Adressage

3 sociétés ont été contactées afin d'établir des devis.

La Poste : 3900€

SOGEFI : 2300

SDAIL : 1300€ plus adhésion, 1€ par habitant et par an.

Le travail de nommage des voies nous incombe à partir de cartes fournies. Il y aura aussi à rentrer les nouvelles adresses sur un tableau Excel fourni

Il faut ajouter le coût des plaques de rue et de numéros des maisons à fournir aux administrés.

Réaménagement de la place du Mercadiel

Plusieurs points mériteraient d'être étudiés :

- Demande des boulistes d'améliorer la qualité du terrain
- Suggestion d'aménager une aire de jeux pour enfants
- Stationnement et cheminement PMR près de la buvette
- Parvis de la mairie : flaques d'eau, sol glissant et déformé
- Projet de point de vente de Julie et Timothy
- Stationnement réglementé sur la place

Le maire suggère de réunir des personnes intéressées pour réfléchir à cet aménagement, en concertation avec Guillaume Laizé, l'urbaniste qui avait conduit le précédent aménagement.

Questions diverses

- La buvette espère ouvrir début juin
- Le troupeau de l'AFP arrivera à Labeille le 5 juin
Les enfants du RPI n'iront pas en classe découverte cette année.

La séance est levée à 22h45.

INFORMATIONS MUNICIPALES

CEREMONIE POUR LE 14 JUILLET :

Une cérémonie aura lieu le 14 juillet à 11h30 au monument aux morts, suivie d'un apéritif convivial.



POT POUR FETER LE DEPART A LA RETRAITE DE NADINE :

Nadine, après bien des années comme secrétaire à la mairie, a pris sa retraite le 31 mars 2020. Les différents confinements et les contraintes sanitaires nous ont empêchés jusqu'à présent de lui manifester notre reconnaissance autour d'un verre de l'amitié. Nous vous invitons à venir la remercier et la fêter le 10 septembre à la salle des fêtes.

STATIONNEMENT SUR LA PLACE DU VILLAGE

Afin de solutionner ce problème récurrent, la municipalité a décidé de se doter d'une régie pour pouvoir encaisser les amendes forfaitaires et faire ainsi respecter les arrêtés municipaux limitant le stationnement. Le Maire et les Adjoints, disposant du pouvoir de police, pourront ainsi verbaliser les contrevenants récalcitrants.

ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES, RESULTATS BELAYE

1^{er} tour :

Nombre d'inscrit 188 ; Nombre de votant 90

Départementales :

Nombre de bulletin blanc 3 ; bulletin nul 2 ; **Gastal : 63** ; Abriac : 3 ; Ackermann : 19.

Régionales :

Nombre de bulletin blanc 2 ; bulletin nul 0 ; Garraud : 1 ; Martin : 7 ; Davezac : 5 ; Pradié : 26 ; Terrai Noves : 4 ; Maurice : 11 ; **Delga : 31** ; Adrada : 3 ;

2^e tour (régionales) :

188 inscrits, 94 votants

Résultat : 3 nuls ; 3 blancs ; GARRAUD : 3 ; PRADIE : 31 ; **DELGA : 54**

INFORMATION CCVLV : LA BOUSSOLE DES JEUNES

Comme demandé lors du dernier Conseil Communautaire en date du 27 mai, veuillez trouver un lien pour vous connecter à « La Boussole des Jeunes », dispositif dont la CCVLV est partenaire tout comme l'ensemble des collectivités du Département : <https://boussole.jeunes.gouv.fr/> . Si vous pouvez intégrer celui-ci sur vos sites, avec l'explication ci-dessous, ce serait parfait pour communiquer au + grand nombre Ce dispositif, porté par la DDCSPP et animé par Mission Locale, prend la forme d'un site destiné aux 15/30 ans permettant de faciliter l'accès aux droits sur 2 thématiques que sont l'emploi/l'insertion professionnelle et le logement (si le jeune est intéressé par d'autres thématiques, un lien vers le site Info Jeunes Occitanie est proposé).

Ce projet se veut évolutif et intégrera d'autres composantes à moyen terme ; il va être proposé en juin de travailler sur la création d'une thématique « vie quotidienne » avec des offres sur l'éducation, les modes de gardes d'enfant, les associations du territoire, les lieux culturels et leurs programmations... (possibilité d'intégrer un champ d'aide selon les besoins locaux du public, ce qui est très intéressant).

Concrètement, comment fonctionne ce service en ligne ?

Le jeune se connecte sur le site boussole.jeunes.gouv.fr et indique le nom de sa commune. Il précise la thématique dans laquelle il souhaite trouver des réponses et renseigne s'il le souhaite des informations sur son profil et sa situation. En fonction des informations saisies, le site lui présente une série d'offres de services simples à comprendre et faciles à mobiliser. Si le jeune est intéressé par une offre, il peut laisser un numéro de téléphone portable ou une adresse email et ce, afin que le professionnel le recontacte et concrétise avec lui l'accès au service demandé.

VIE ASSOCIATIVE

Après une année vide de festivités à cause de la pandémie Covid 19, nous avons le plaisir de retrouver les activités proposées par les associations du village.

Comité des fêtes :

La fête votive de Bélave aura lieu et en voici le programme :

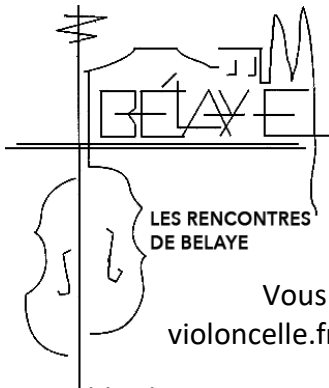
Samedi 24 juillet :

- 17h. Balade contée en occitan dans le village avec la Talvera.
- 18h30. Apéro concert avec La Soubirane (trio polyphonique du Lot).
- Puis un concert à 21h avec la Talvera (musique occitane).

Dimanche 25 juillet :

- 14h : le traditionnel concours de pétanque.
- 18h : concert avec Rémi Geffroy (accordéon diatonique).

Pas de consommation au bar. Repas type snack et boissons à table.



Rencontres de violoncelle :

Les 32èmes rencontres de violoncelle se dérouleront du 31 juillet au 6 août, avec un programme un peu différent des années précédentes :
7 concerts d'une heure sans entracte, les séminaires chaque après-midi, un atelier-enfants le mardi et un repas sur la place le jeudi.

Vous retrouverez toutes les informations sur le site : <https://www.belaye-violoncelle.fr/>

L'ensemble des musiciens et des bénévoles de l'association, auxquels se joint l'équipe municipale, sont heureux, comme les années précédentes, de **vous inviter au concert du mardi 3 août à 18 h 30.**

Vivre à Bélave :

Pour ouvrir une nouvelle saison 2021-22, l'association propose pour la troisième fois un spectacle musical avec Éric Nicol, qui a enchanté le public avec un spectacle sur Jacques Brel en 2018 et un autre sur Serge Reggiani en 2019. Cette année, toujours accompagné par les excellents Jean-Sébastien Bressy au piano et Jo Labita à l'accordéon, il nous offrira un voyage parmi les chanteurs poètes (Brel, Bécaud, Lama, Ferré). Nul doute que ceux qui l'ont déjà vu et entendu se précipiteront pour se régaler une fois de plus grâce à ce comédien chanteur de talent.

INFORMATIONS DIVERSES

Demande d'aide pour troupe scouts :

Une troupe de Scouts de France a prévu de camper à la ferme de l'Origan du 12 au 31 juillet. Pour ce laps de temps, ils auraient besoin d'un réfrigérateur et souhaitent savoir si quelqu'un dans la commune pourrait leur en prêter (éventuellement louer) un. Merci de faire savoir à la mairie si vous connaissez une possibilité pour les aider.

Buvette :

La buvette est ouverte tous les jours (sauf le mardi en début de saison) de 10 h à 22 h.

Apéro concert tous les jeudi soir à partir de 18 h 30. Réservation recommandée pour les repas pour ces soirées.

Expositions tout l'été : c'est actuellement Juan Frutos, artiste bélaycois, qui expose jusqu'au 20 juillet.

Renseignements et réservations sur Facebook : [Le Couvent Bar/Panorama à Bélaye](#)

L'ensemble de l'équipe municipale vous souhaite un très bel été.